



ville de Vitry sur seine

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

ANNÉE 2016
1^{ère} SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

Question n°3

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

UN CONTEXTE MARQUE PAR DES CONTRAINTES DE DIFFERENTES NATURES :

L'élaboration de ce budget, comme en 2015, est fortement marquée par les décisions gouvernementales de réduction des dotations d'Etat aux collectivités territoriales, appelées à contribuer à la réduction du déficit public de l'Etat. Au plan national, la diminution globale s'élève à -3,7 milliards euros pour 2016 autant qu'en 2015 et un montant identique est annoncé pour 2017.

Les impacts précis de la création de l'établissement public territorial (EPT) 12 et de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des flux financiers complexes liant ces 2 nouvelles personnes morales avec les communes membres sont difficilement estimables : le présent rapport est donc construit à droit constant.

Les bases de la fiscalité ménages ne sont pas encore connues et les produits des compensations n'ont pas encore été communiqués tout comme le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

A ce stade de l'élaboration du budget 2016, les caractéristiques principales en sont les suivantes :

AU CHAPITRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les premières estimations laissent entrevoir une baisse globale des recettes de 3,3% par rapport à 2015 majoritairement liée à la baisse programmée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également au fait que le budget 2015 avait enregistré le résultat positif et par essence unique d'un contentieux ancien (3,728 M €).

- Une actualisation de 1% des bases de la taxe d'habitation et des taxes foncières, telle que décidée par la loi de finances pour 2016 soit 65,4 M € contre 64,8 M € en 2015 (+1,28%).
- Une hausse de 5% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est envisagée pour couvrir l'augmentation des charges, notamment la poursuite de la construction du réseau de collecte pneumatique et le coût des collectes sélectives (6,87 M € contre 6,54 M €).
- Une diminution de la dotation globale de fonctionnement, suite aux dispositions de la loi de finances, malgré l'évolution positive de la population de notre ville. Par rapport à la réalisation 2015, on estime la baisse à 25,7%, soit – 3,2 M € euros.
- En ce qui concerne les autres dotations, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, est prévue au même montant que la réalisation 2015, soit 3 255 017 euros, de même que le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France à hauteur de 3 406 062 euros.
- L'attribution de compensation, désormais en provenance de la Métropole du Grand Paris (MGP), est estimée comme la loi le prévoit au même niveau que l'attribution de compensation versée en 2015 par la Communauté d'Agglomération Seine Amont soit un montant de 38,6 M €.
- Les produits des participations des usagers découlent des principaux tarifs votés par le conseil dans ses séances précédentes ; ils peuvent cependant connaître des évolutions liées à celles des fréquentations (11,78 M contre 11,6 M € en 2015).
- L'excédent budgétaire prévisionnel et provisoire de 2015, sur la base des informations en notre possession à ce jour, est fixé à 4,5 M € (4 M € en 2015).
- Le projet de budget à ce stade intègre d'autres recettes de subventions (Etat, région, département, Caisse d'allocations familiales, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie...) et participations, de produits des services concédés, et autres taxes et recettes diverses qui ne semblent pas susceptibles d'évoluer substantiellement par rapport à 2015.

AU CHAPITRE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles diminueraient globalement de 2,37% par rapport à 2015. Cela résulte principalement de la baisse des frais de gestion (6,79%) et des crédits de ressources humaines (-0,73%). Les autres postes de dépenses augmentent peu ou diminuent. L'effort de contrôle rigoureux des dépenses reste donc soutenu, particulièrement en matière de frais de gestion courante.

- Le remboursement de la dette (capital et intérêts) diminue de 840 000 euros soit -6% du fait de la baisse des taux d'intérêts et, surtout, de la renégociation de la dette afin de pouvoir bénéficier plus largement des taux historiquement bas.

La ville dispose d'un encours de plus de 137 M€ au 1^{er} janvier 2016 (voir tableaux annexés). Cet encours est constitué de 48 emprunts, souscrits auprès de 10 prêteurs. Il n'existe dans l'encours communal aucun emprunt à risque, au sens de la charte Gissler. Le taux moyen de la dette était de 1,76%, en février 2016. L'encours est composé à 31% de prêts à taux fixe et à 69 % de prêts à taux variable. La durée de vie moyenne de la dette est de 7 ans et 1 mois, cela atteste d'une dette jeune et souscrite sur des durées courtes (inférieures ou égales à 15 ans). L'encours par habitant (1 497 €) était supérieur à la moyenne de la strate en 2014 (1 322 €). Mais, l'encours rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, qui s'élève à 82%, en 2014, est inférieur à celui des communes de même strate (85%). De même, l'annuité de la dette, égale par habitant à la moyenne de la strate, soit 159 €, est inférieure à celle de la moyenne de la strate, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement (8,72% pour Vitry contre 10,26% en moyenne).

- la part de l'épargne (autofinancement des équipements) s'établit à 1 million d'euros, soit une légère hausse par rapport à 2015. Nous connaissions jusqu'en 2013 des niveaux proches des 6 M€. Cette baisse rapide est une des manifestations de la baisse des dotations d'Etat ; en la matière, ce mouvement est national.
- Le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait demeurer au niveau de 2015 soit 2,1 M €, malgré l'augmentation nationale du fonds qui passe de 780 M€ à 1 milliard d'euros, en raison de l'effet modérateur de la création du territoire T12.
- Les crédits de personnel évalués à 96,32 M€ connaissent une baisse sensible d'environ -0,73%. Cette baisse provient essentiellement d'une gestion rigoureuse des effectifs. Un ajustement est opéré sur l'enveloppe destinée aux vacances, notamment sur celles liées aux nouveaux rythmes scolaires (environ -700 000 euros). Des hausses doivent cependant être prévues : revalorisation pour les agents de catégorie B (175 200 euros), augmentation du SMIC (80 000 euros), hausse de charges sociales (171 000 euros) et création de 4 postes (prospective scolaire). En revanche, ne sont pas prévus les coûts d'une refonte des régimes indemnitaires

annoncée par le gouvernement et, en l'absence d'informations précises, aucune revalorisation indiciaire n'a été intégrée. Par contre, une augmentation de la prime annuelle est désormais inscrite à hauteur de 120 000 euros, conformément à l'orientation politique locale d'atteindre par palier un équivalent SMIC mensuel net.

- Le soutien à la vie associative locale sera poursuivi avec des dotations individuelles pour l'heure généralement maintenues, mais appelant un examen au cas par cas de la situation de certaines associations.
- Les frais divers de gestion connaissent une forte baisse (-6,79%), témoignant d'une part d'une gestion rigoureuse dans un contexte de sensibles augmentations des coûts de l'énergie, des loyers et des prestations de services. Cette baisse est fortement liée à des diminutions opérées sur l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la ville. Hormis la direction de la santé, de la famille et des droits sociaux : (+1,58%), la direction de la citoyenneté et de la démocratie locale (+18,92%) et la direction du développement urbain (+67,64%) pour les frais d'études substantiels dans le cadre du programme national de renouvellement urbain, toutes les directions proposent des baisses de leurs crédits de fonctionnement.

AU CHAPITRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui regroupe des crédits ordinaires teints de récurrence, les comparaisons d'une année sur l'autre des crédits ont moins de sens. Pour autant, 2016 devrait connaître un programme soutenu de réalisations (30,3 M€ contre 29,88 M€ en 2015) mais son faible autofinancement induit cependant un appel à l'emprunt à hauteur de 20 M€, comme en 2015 (cf. infra).

Les subventions d'équipement et dépenses d'aménagement avec un total de plus de 3,1 millions, diminueraient de 3,6 M€ du fait du transfert en section de fonctionnement de la subvention à la SEMISE dans le cadre de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) et du report en 2017 de dotations au Département du Val-de-Marne pour participation au gymnase du collège Seine-Gare pour lequel une provision existe déjà à hauteur de 0,95 M€.

Les dotations d'équipement patrimonial sont proposées en hausse de 1,39%. Cela reste source d'inquiétude pour le gros entretien du patrimoine communal (risques de dégradation à terme). Elles permettent cependant le financement des principales opérations suivantes :

- Travaux de reconstruction de l'école maternelle Eva Salmon,
- Travaux d'extension de l'école maternelle Marcel Cachin,
- Réfection du préau à la maternelle Anton Makarenko (dernière tranche),
- Réfection de la toiture terrasse de la maternelle Petite Saussaie (1^{ère} tranche),
- Réfection de la cour de l'école élémentaire Paul Eluard,

- Réfection de l'éclairage et faux plafonds de la bibliothèque Mandela (dernière tranche),
- Création de terrains de pétanque près du gymnase Gosnat,
- Restructuration complète de la crèche du 8 mai 1945,
- Aménagement de l'accueil des cinémas Robespierre,

- Aménagement de l'espace Kommer (2^{ème} tranche), y compris travaux de voirie,
- Préverdissement du site Fraternité,
- Poursuite de la 1^{ère} phase d'embellissement du parc Joliot-Curie,
- Aménagement de la voie nouvelle, rue des pépinières, près du domaine Chérioux,
- Requalification du mail Derry,
- Prolongement de la rue Voltaire (dernier tronçon),
- Poursuite du programme de circulations douces, bandes cyclables, zone 30 et accessibilité,
- Création du réseau de collecte pneumatique (financement pluriannuel 7^{ème} tranche),
- Travaux préparatoires à la construction de la ligne 15 du Grand Paris Express,
- Achat de matériel informatique pour les écoles,
- Renouvellement du matériel de la salle de culture physique (3^{ème} tranche).

Il convient de noter que le phasage des travaux du centre aquatique n'appelle pas cette année d'inscription de crédits car des dotations ont déjà été provisionnées les années précédentes (début prévisionnel de chantier : octobre 2016).

AU CHAPITRE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hormis l'emprunt fixé à 20 M€ comme en 2015, les postes les plus remarquables sont l'autofinancement des équipements pour 1M€, la taxe d'aménagement pour 0,95 M€, le produit de la vente de la parcelle La Turballe pour 0,25 M€ et l'aide aux « maires bâtisseurs » de l'Etat à hauteur de 0,15 M€.

Au stade présent du débat sur les orientations budgétaires, les documents joints présentant les données chiffrées synthétiques et commentées par cette note sont à considérer en année pleine 2016 et en comparaison de budget prévisionnel à budget prévisionnel. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'exercice annuel budgétaire, ils prennent en compte de façon anticipée l'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2015 (soit avant son intégration définitive au compte administratif en juin 2016 et sa reprise au budget supplémentaire 2016). Ils ne préjugent donc pas de la répartition qui sera opérée au budget primitif.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 présentées par le Maire.

FONCTIONNEMENT RECETTES			FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	2015	2016		2015	2016
Fiscalité Directe et TEOM	71 406 379	72 317 327 1,28%	Intérêts de la dette	3 000 000	3 300 000
Compensations fiscales et DGF	14 789 439	11 390 193 -22,98%	Prélèvement FPIC	2 110 375	2 100 000
Autres dotations (FSRIF-DSU-DSI)	6 276 084	6 669 079 6,26%	Personnel	97 039 355	96 329 117 -0,73%
Attribution de compensation	39 040 089	38 609 337 -1,10%	Subventions	11 436 140	11 962 371
s/s total fiscalité et dotations	131 511 991	128 985 936 -1,92%	Contingents - Participations	4 076 255	3 926 255
Autres produits fiscaux	3 778 563	3 854 134	Frais de gestion	43 610 804	43 121 557 -1,12%
Reprise provision Contentieux Rouget de Lisle	3 728 980		Annulation dette Contentieux Rouget de Lisle	2 651 008	
Subventions et participations	8 913 435	8 668 088	TOTAL	163 923 937	160 739 300 -1,94%
Participation des usagers	11 603 650	11 789 150	virement investissement		
Produits des services concédés	631 500	641 000	capital dette	11 140 146	10 000 000
Recettes diverses	11 737 175	11 654 912	amortissements+virement net	841 211	1 000 000
s/s total recettes de l'exercice	171 905 294	165 593 220 -3,67%	TOTAL	175 905 294	171 739 300 -2,37%
Excédent 2015 prévisionnel provisoire	4 000 000	4 500 000			
TOTAL	175 905 294	170 093 220 -3,30%			

INVESTISSEMENTS RECETTES			INVESTISSEMENTS DEPENSES		
	2015	2016		2015	2016
Virement du fonctionnement			Remboursement du capital de la dette	11 140 146	10 000 000
capital dette	11 140 146	10 000 000	Subventions d'équipement	3 001 324	990 195
amortissements+virement net	841 211	1 000 000	Dépenses d'équipement	29 886 468	30 300 413
Subventions	5 210 281	2 322 400	AMENAGEMENT	3 780 290	2 137 004
Autres participations : FCTVA	4 700 000	3 985 000	ARCHITECTURE	12 507 500	14 324 700
Divers			ESPACES VERTS	1 820 000	1 670 000
Taxes locales et amendes de police	950 000	1 100 000	VOIRIE - ENVIRONNEMENT	9 380 000	10 274 100
remboursement d'avances	200 000	1 250 000	ACHATS PATRIMOINE	2 398 678	1 894 609
cessions de terrains et autres	986 300	726 000	Opérations patrimoniales	13 450	257 199
SGP stations ligne 15		899 100	TOTAL	44 041 388	41 547 807
Programme annuel d'emprunts	20 000 000	20 000 000			
Opérations patrimoniales	13 450	257 199			
TOTAL	44 041 388	41 539 699			
TOTAL RECETTES VILLE	207 965 325	200 632 919 -3,53%	TOTAL DEPENSES VILLE	207 965 325	202 287 107 -2,73%